

Suivi de la mise en oeuvre de la *Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)*

L'Etat haïtien a ratifié, le 20 juillet 1981, la *Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)* qui l'a engagé à rapporter de manière périodique les mesures administratives, juridiques et autres, prises pour contrer, voire corriger les discriminations faites aux femmes et aux filles dans des domaines sociopolitiques et économiques. Il est également tenu de souligner les contraintes rencontrées dans l'application de ces mesures.

Le Ministère à la Condition Féminine, organe du Gouvernement dont la mission est d'aider à l'atteinte des objectifs d'égalité des sexes, s'est vu accordé, dès sa création en 1994, le leadership du suivi de la mise en oeuvre des instruments internationaux relatifs à la condition féminine et aux droits des Femmes. Il a hérité, de ce fait, de la lourde responsabilité de rapporter les moindres avancées en la matière. Il lui fallait, pour ce faire, l'expertise et des conditions favorables.

Suite à une proposition d'assistance technique des Nations Unies, matérialisée par la visite au mois d'avril dernier d'un groupe d'expertes de haut niveau, une phase décisive a été entamée : présenter un rapport initial et combiné couvrant 26 années d'application de la Convention CEDAW.

Le Ministère, a bénéficié en la circonstance de la compétence et de l'expertise de l'ancienne Ministre à la Condition féminine et aux Droits des Femmes, Mme Adeline Magloire Chancy et d'une consultante internationale. Il s'agit de Mme Huguette Bokpe Gnacadja de la République du Bénin, avocate de profession, membre du comité d'expertes des Nations Unies pour l'application de CEDAW pendant quatre ans.

Lors d'une visite de dix (10) jours en Haïti, Mme Gnacadja avait rencontré, des représentant-es de plusieurs secteurs (Etatique, judiciaire, Société Civile, etc..) en vue de solliciter leur appui, les impliquer dans le processus et intégrer au maximum les diverses situations relatives à l'application de ladite Convention. Mme Gnacadja et Mme Adeline Magloire Chancy ont également travaillé en étroite le comité de pilotage composé de cadres du Ministère.

Dans le cadre d'une deuxième mission de Mme Bokpé sur l'avancement du questionnaire, elle et la consultante nationale, Mme Chancy, ont rencontré

Mme Maguy Durcé, Ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Jean Max Bellerive titulaire du Ministère de la Planification et de la Coopération externe et Mme Marie Laurence Jocelyn Lassègue Ministre à la Condition féminine et aux Droits des Femmes.

L'objectif de cette rencontre était de consulter ces autorités du gouvernement sur leurs politiques spécifiques et les mesures spéciales adoptées par rapport à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes communément appelée CEDAW. C'était aussi l'occasion d'obtenir leur engagement dans l'élaboration du rapport conçu selon un processus participatif.

Mme Marie Laurence Jocelyn Lassègue qui a débuté la rencontre, a tenu à remercier ses homologues de leur présence qui démontre clairement l'intérêt du gouvernement pour l'équité de genre et la condition féminine en général. Tout en rappelant les mesures spéciales adoptées pour combattre les stéréotypes et les discriminations sexuelles, la Ministre a souligné la nécessité de consolider ces acquis.

Mme Chancy, consultante nationale chargée du rapport CEDAW, a démontré son importance vu qu'il note les décisions politiques et administratives prises dans le but d'améliorer la condition des femmes. Elle a aussi fait état de la nécessité pour tout le monde de s'impliquer dans son élaboration.

Pour sa part, Mme Huguette Bokpe Gnacadja a remercié les deux ministres qui ont consenti à participer à cette rencontre. Le rapport, dit-elle, doit être acheminé au secrétariat des Nations unies en février 2008 au plus tard. Elle a assuré que la démarche participative a été priorisée afin que chaque ministère puisse se sentir concerné par la question.

Le Ministre Jean Max Bellerive s'est dit intéressé par la problématique de genres et a informé suivre avec grand intérêt les progrès en terme d'amélioration de la condition féminine. Il invite cependant le ministère à définir des plans avec ses partenaires des autres branches de l'Etat afin que l'équité de genre soit prise en compte non seulement dans les politiques mais aussi dans les pratiques.

Mme Maguy Durcé, Ministre du Commerce et de l'Industrie s'est dit d'autant plus concernée par le rapport que 90% du commerce formel est fait par les femmes. Elle a souligné les efforts réalisés par le MCFDF surtout dans le changement de perception sur les femmes. Tout en reconnaissant que l'apport

de son Ministère est important dans le processus d'élaboration du rapport, Mme Durcé a dit souhaiter que des recommandations en découlent.

Les Ministres qui assistaient à la rencontre ont acquiescé à la demande de Mme Lassègue d'intervenir auprès des autres ministères afin que les données soient disponibles le plus vite que possible. La Ministre à la Condition féminine et aux Droits des Femmes a chaleureusement remercié les huit (8) ministères (**Justice, Affaires étrangères, Affaires sociales, Travaux publics Transports et Communications, Intérieur et Collectivité Territoriales, Jeunesse et Sport et Action civique, Environnement et le Ministère des Haïtiens vivant à l'étranger**) qui ont déjà répondu au questionnaire pour l'établissement du rapport de CEDAW.